

Berne, le 11 août 1994

Madame
Martine Libertino
av. François-Dubois 68
1217 Mategnin-Genève

Madame,

Votre courrier du 5 juillet dernier, dont je vous remercie vivement, a retenu toute mon attention. La persévérance de votre engagement personnel en faveur de la paix et des valeurs fondamentales de l'humanité illustrent une conviction et un courage remarquables. Je fais miennes vos conclusions lorsque vous évoquez la nécessité du pardon face aux horreurs de la guerre et exhortez les tierces parties à ne pas condamner, en bloc, le peuple serbe pour tout ce qui a été commis en son nom, trop souvent usurpé au cours du conflit en ex-Yougoslavie.

Si le pardon constitue en effet le geste le plus noble dont l'humain peut se montrer capable à l'issue d'un conflit aussi destructeur, il n'en demeure pas moins une exigence souvent démesurée pour tous ceux qui, personnellement ou en la personne de leurs proches, ont eu à subir la cruauté de leurs agresseurs. Aussi, même si elle demeure bien en deçà de la signification du pardon, l'aspiration à la justice me paraît également légitime et certainement plus réaliste. Certes, l'administration de la justice, généralement par les vainqueurs d'un conflit, est un exercice périlleux qui requiert une rigoureuse impartialité et doit déboucher sur la condamnation sans équivoque des crimes et de tous ceux qui les ont commis et non de la nationalité ou de la religion de ces derniers.

Depuis le début du conflit en ex-Yougoslavie, la Suisse n'a eu de cesse de condamner la violence exercée par les belligérants, quels qu'ils soient, contre la population civile. Si le Conseil fédéral a décidé d'appliquer de façon autonome les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité des Nations-Unies, ce n'est nullement dans le but de porter un jugement à l'encontre des peuples de Serbie et du Monténégro. En revanche, la politique poursuivie par les autorités de Belgrade et les moyens auxquels celles-ci recoururent pour sa mise en oeuvre ne pouvaient rester sans réponse de la part de la communauté internationale. En dépit des privations extrêmes que les sanctions ont imposées aux populations innocentes de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), les derniers événements semblent démontrer qu'elles n'ont peut-être pas été inutiles. Je tiens en outre à vous rappeler que la Suisse, depuis l'été 1991, a consacré plus de 102 millions d'aide humanitaire à l'ensemble des Etats issus de l'ex-Yougoslavie et qu'une

part non négligeable de cette aide est précisément destinée aux couches les plus déshéritées et démunies de Serbie et du Monténégro.

Recevez ici le témoignage de ma plus vive admiration pour les efforts que vous avez personnellement déployés en faveur de cette paix que, tous, nous appelons de nos vœux et veuillez croire, Madame, aux assurances de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FC' or similar initials, followed by a flourish.

Flavio Cotti